

Proposition de modification des statuts voté au CA de juin 2018.

Afin de permettre un vote par correspondance (physique et/ou électronique) il nous faut changer les statuts de manière spécifique sur le paragraphe qui a trait à l'assemblée générale. En tant que président je propose donc modifier les statuts en y ajoutant la partie en italique

Alinéa 3. *Afin de permettre un vote à distance (lettre, électronique) tout candidat à un poste du Conseil d'administration devra adresser sa candidature au conseil d'administration au plus tard 2 semaines avant l'assemblée générale. L'Assemblée Générale élit les membres du Conseil d'Administration (voir art. 7, alinéa 4). 6 membres sont élus par et parmi les parents d'élèves*

Je propose cela au vote de notre CA du 18 juin, en cas de oui, je propose d'organiser une rapide AGE sur ce point fin septembre. Cela nous permettra de mettre en place un vote par lettre, comme cela se fait pour les autres instances de notre école pour notre AG du mois d'octobre.

Jean-Thomas Meyer